

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 3 décembre 2018 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroché, mairesse, Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroché, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Mme France Laroché, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
4. Adoption des comptes de novembre 2018
5. Offre de service de déneigement du Rang 12 (à partir du rang des Laughrea) par Michaël Gagné
6. Adoption de règlements :
  - 3.1 Règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 : *REGLEMENT SUR LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC*
  - 3.2 Règlement numéro 2018-RM-SQ-8 : *REGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC*
  - 3.3 Règlement numéro 18-229 amendant le règlement numéro 12-192 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton*
7. Adoption du calendrier des séances publiques du Conseil municipal pour l'année 2019
8. Tourisme Chaudière-Appalaches : renouvellement de l'adhésion 2019
9. Démantèlement d'un barrage de castors
10. Fédération québécoise des Municipalités : renouvellement de l'adhésion 2019
11. COMBEQ : adhésion annuelle 2019 et formation
12. Commandite : spectacle de Noël des élèves des écoles De la Passerelle et De La Pierre-Douce
13. Travaux publics
14. Correspondance de la mairesse
15. Période de questions
16. Affaires nouvelles
17. Levée de l'assemblée

2018-12-187

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

### **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018.**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

2018-12-188

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018. Adopté.

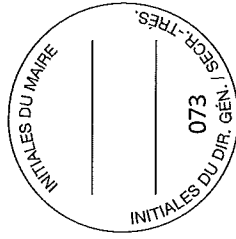
### **4. ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

**ATTENDU QU'** un montant de 84 356,11 \$ est déboursé à même le fonds général ;

2018-12-189

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018 inclusivement, pour un montant de 84 356,11 \$. Adopté.



N° de résolution  
ou annotation

2018-12-190

2018-12-191

## 5. OFFRE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT RANG 12 PAR MICHAËL GAGNE

**ATTENDU QU'**une offre de service a été présentée par Michaël Gagné pour le déneigement de la voie municipale ci-après décrite pour la saison hivernale 2018-2019 :

- Le déneigement de la partie municipalisée du rang 12 à partir de la route Laughrea sur une distance de plus ou moins 2 200 pieds pour une rémunération de 1 200 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter l'offres de services telle que décrite. Adopté.

## 6. ADOPTION DE REGLEMENTS

### 6.1 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC PORTANT LE NUMERO 2018-RM-SQ-5-6

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 2018-RM-SQ-5-6: *REGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC* a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton le 5 novembre 2018;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement 18-228, qu'ils déclarent l'avoir lu, et qu'ils renoncent à sa lecture à la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 : *REGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC*, et que ledit règlement soit promulgué par affichage public le 4 décembre 2018. Adopté.

### 6.2 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 2018-RM-SQ-8 : REGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DE CANNABIS

**ATTENDU QUE** la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018 ;

**ATTENDU QUE** la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis* ;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-471, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 2018-RM-SQ-8 : *RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DE CANNABIS* a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton le 5 novembre 2018;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2018;

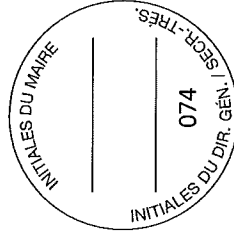
**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement 2018-RM-SQ-8, qu'ils déclarent l'avoir lu, et qu'ils renoncent à sa lecture à la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'adopter le règlement NUMERO 2018-RM-SQ-8 : *REGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC*, et que ledit règlement soit promulgué par affichage public le 4 décembre 2018. Adopté

2018-12-192

### 6.3 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 18-229 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 12-192 INTITULE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;



N° de résolution  
ou annotation

2018-12-193

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles d'après-mandat ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement que soit adopté le projet de règlement numéro 18-229 amendant le règlement numéro 12-192 intitulé *CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON*, et que ledit règlement soit promulgué par affichage public le 4 décembre 2018. Adopté;

#### **7. ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2019**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

2018-12-194

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2019, lesquelles se tiendront à la Salle municipale à compter de 19h30 aux dates suivantes:

- 14 janvier 2019
- 4 février 2019
- 4 mars 2019
- 1<sup>er</sup> avril 2019
- 6 mai 2019
- 3 juin 2019
- 8 juillet 2019
- 12 août 2019
- 9 septembre 2019
- 7 octobre 2019
- 4 novembre 2019
- 2 décembre 2019

Adopté.

#### **8. TOURISME CHAUDIERE-APPALACHES : RENOUELEMENT DE L'ADHESION 2019**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite maintenir son adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches ce qui permet de donner une vision régionale à la municipalité;

2018-12-195

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches pour 2019 pour un montant annuel de 333.43 \$ taxes incluses. Adopté.

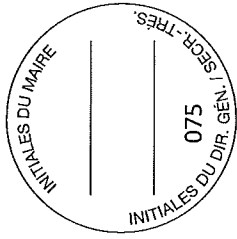
#### **9. DEMANTELEMENT D'UN BARRAGE DE CASTORS SUR LA RIVIERE PALMER**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite démanteler un barrage de castors sur la rivière Palmer à la hauteur du 1121, route 271, et que les castors y ont déjà été piégés ;

**ATTENDU QUE** le barrage entraîne des débordements de la rivière à cette hauteur sur une propriété résidentielle ;

2018-12-196

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser un montant de 320 \$ pour le paiement du permis de démantèlement du barrage auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Adopté.



2018-12-197

N° de résolution  
ou annotation

## 10. FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES : RENOUELEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2019

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite renouveler son adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la Municipalité reconduise son adhésion pour l'année 2018 à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 1 302.88 \$ taxes incluses. Adopté.

## 11. COMBEQ : ADHESION ANNUELLE 2019 ET FORMATION

**ATTENDU QUE** la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) supporte les officiers municipaux œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement au Québec;

**ATTENDU QUE** la COMBEQ favorise l'amélioration des compétences professionnelles de ses membres et qu'elle contribue à améliorer les standards et les procédures d'inspection dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité reconnaît l'importance du maintien et du développement des compétences de l'inspectrice en bâtiment et en environnement à son emploi;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la Municipalité reconduise son adhésion à COMBEQ pour l'année 2019 au montant de 431,16 \$. Adopté.

2018-12-198

## 12. DEMANDE DE COMMANDITE : SPECTACLE DE NOËL DES ELEVES DES ECOLES DE LA PASSERELLE ET DE LA PIERRE-DOUCE

**ATTENDU QU'**une demande de commandite a été adressée à la Municipalité par l'école institutionnelle de la Passerelle et de la Pierre-Douce dans le cadre du concert de Noël des élèves de Saint-Pierre et de Saint-Jacques qui fut présenté à l'église de Saint-Jacques le 23 novembre 2018;

2018-12-199

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, que la Municipalité octroie 100 \$ à titre de commandite pour le spectacle des élèves des écoles de la Passerelle et de la Pierre-Douce. Adopté.

## 13. TRAVAUX PUBLICS

En l'absence du responsable des travaux publics, madame la Mairesse présente une demande d'achat de peignes pour les camions de déneigement représentant une dépense de 1 200 \$.

2018-12-200

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'allouer la somme de 1 200 \$ pour l'achat de peignes. Adopté.

## 14. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

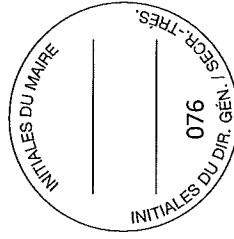
Aucune correspondance.

### COMITE DES ELUS

- M. Dave Lachance informe le Conseil que le 13 novembre 2018 le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a tenu une réunion suite à une demande de dérogation mineure. Comme la demande de dérogation implique également les installations d'Hydro Québec, les membres du CCU attendent un suivi de la part de cette société. À suivre.

## 15. PERIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité multiservices (CSM) réitèrent leur demande de procéder à la réparation de l'accès de son entrepôt dont la municipalité est responsable. La CSM présentera deux soumissions des coûts estimés à la Municipalité en janvier 2019. Une décision sera rendue par le Conseil municipal en février 2019.



N° de résolution  
ou annotation

2018-12-201

## 16. AFFAIRES NOUVELLES

### 16.1 ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2018

MM Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré se retirent des discussions pour ce point.

**ATTENDU QUE** lors d'une rencontre tenue à Saint-Jacques-de-Leeds le 26 novembre 2018, le budget de l'entente intermunicipale incendie 2019 a été présenté aux maires, aux directions générales et aux responsables des services d'incendie des municipalités de Kinnear's Mills, de Saint-Jacques-de-Leeds et de Saint-Pierre-de-Broughton;

**ATTENDU QUE** lors de la rencontre, les représentants des trois municipalités concernées se sont prononcés favorablement sur le budget proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'adopter le budget de l'entente intermunicipale incendie 2019 au montant total de 189 062 \$, que les quotes-parts respectives des trois municipalités concernées soient appliquées, et que des frais d'administration de 2 % soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds. Adopté.

### 16.2 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Madame la Mairesse informe que le bureau municipal sera fermé à compter du 21 décembre 2018 à midi, jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement. Le bureau rouvrira le 7 janvier 2019 à 8h30.

## 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-12-202

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20 h 32. Adopté.

\_\_\_\_\_  
France Laroche, mairesse

\_\_\_\_\_  
Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»